



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaients présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaients donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaients absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/35

Modification de la délibération n°2015/273 du 27 juillet 2015 concernant l'opération PRU 08.36 VRD 6 (barreau sud depuis Maréchal Juin) – Volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine.
Modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a débuté fin 2016 les travaux relatifs à la tranche ferme du Programme de Rénovation Urbaine, à savoir la réalisation de 7 opérations de requalification des voiries et places publiques.

Afin de poursuivre le grand projet d'amélioration du cadre de vie des quartiers Cannes - Salines, 11 opérations relatives à la tranche conditionnelle vont débiter au cours de l'année 2017.

Par délibération n°2015/273, le Conseil Municipal du 27 juillet 2015 a autorisé le maire à solliciter les subventions relatives au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) auprès des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération 08.36 « VRD 6 ».

L'opération VRD 6 relative à la VRD 6 concerne la requalification d'une voie existante et la valorisation des modes de déplacements doux.

La VRD 6 est située dans le prolongement de la transversale Paul Giacobbi et s'inscrit dans l'aménagement de la poche des Salines.

Cette opération est inscrite dans la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes - Salines du 16 mars 2009 et avenants successifs qui lient la Ville à l'ensemble de ses partenaires.

Le plan de financement initial prévoyait :

- un concours financier au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) à hauteur de 506 850 € (48%) ;
- un concours financier ANRU à hauteur de 422 375 € (40%);
- un concours financier Ville s'élevant à 123 161 € (12%) ;

Pour un montant total d'opération s'élevant à 1 052 386 €.

Par délibération n°2015/410 en date du 26 novembre 2015, la Ville d'Ajaccio a validé l'avenant de sortie n°6 2015-2019 de la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes- Salines.

La maquette financière du programme prévoit un plan de financement différent pour l'opération 08.36 « VRD 6 ».

Le coût de l'opération 08.36 « VRD 6 » - volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine reste inchangé et la nouvelle répartition financière s'établit de la façon suivante :

Plan de financement	1 052 386 €	100%
PEI	524 772 €	50%
ANRU	422 375 €	40%
Ville	105 239 €	10%

Cette opération est également inscrite dans la maquette financière de la convention cadre relative au Programme d'Actions de prévention contre les inondations (PAPI) du 3 juillet 2013 qui lie la Ville à l'ensemble des partenaires.

Ainsi, le coût global de l'opération 08.36 « VRD 6 » intégrant le volet relatif au PRU (rénovation urbaine) et le volet PAPI (travaux hydrauliques) s'élève aujourd'hui à 1 321 386 € HT avec le plan de financement suivant:

Coût Global de l'opération	Coût PRU Aménagement Urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU - Aménagement Urbain						PAPI - Hydraulique							
			PEI	%	ANRU	%	Ville d'Ajaccio	%	FEDER	%	PAPI	%	CTC	%	Ville d'Ajaccio	%
1 321 386 €	1 052 386 €	269 000 €	524 772 €	50	422 375 €	40	105 239 €	10	80 700 €	30	94 150 €	35	40 350 €	15	53 800 €	20

Cette opération est inscrite en autorisation de programme au Budget annexe de l'Anru, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ingénierie financière et de l'élaboration des différents projets relatifs au PRU, le dossier de subvention 08.36 « VRD 6 » sera transmis aux différents partenaires co-financeurs du projet.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau plan de financement de l'opération ANRU 08.36 « VRD 6 » – Volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération 08.36 « VRD 6 » volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine ;

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le nouveau plan de financement relatif à l'opération 08.36 « VRD 6 » volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine.

AUTORISE Monsieur le Député Maire

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération 08.36 « VRD 6 », volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine ;

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Publication : 14/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI